

MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019

PRESENTS : Olivier SAUZET, Denise FORT, Myriam CALLET, Raymond BASTIDE, Didier BELE, Laurent MILESI, Jean-Marie SENO, Michèle OZIOL, Thierry CHAUDANSON, Nicolas BOSC, Laurence BLOM, Marina SORBIER, Fabrice ALARCON, Jean IAMPIETRO, Guy SAUROIS.

ABSENTS : Françoise RALLET (procuration à Denise FORT), Nadia DELJARRY (procuration à Myriam CALLET), Françoise RODRIGUEZ (procuration à Guy SAUROIS), David GOURGEON (procuration à Jean IAMPIETRO).

Secrétaire de séance : Marina SORBIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019

Procès-verbal **approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Guy SAUROIS).

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2014 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

Objet	Fournisseur / Entreprise	Montant (TTC)	
Dépose chauffage plafond salle omnisport	MOUG Fatah	1.131,00 €	Fonctionnement
Taille de la haie Route de Misserand	ATOTS VERDE	475,00 €	Fonctionnement
Souffleur à feuilles pour Secs techniques	SARL GARCIA	618,00 €	Investissement
Mise à jour des études géotechniques G2PRO	ABE Sol	1.836,00 €	Groupe scolaire
Edition bulletin municipal hiver 2019/2020	La vache noire sud	2.910,00 €	Fonctionnement
3 ordinateurs portables école élémentaire	Inform@dom	1.254,00 €	Investissement
2 bureaux + 4 chaises école élémentaire	UGAP	347,09 €	Investissement
Renouvellement licence antivirus pour 13 postes	SOLUCEA	885,69 €	Investissement
Evaluation incidences Natura 2000 permis de démolir maison Ravaute	Barbanson Environnement	1.278,06 €	Investissement
Distribution sapins Noël en charrette hippomobile	Les chemins du pont du gard	330,00 €	Fonctionnement
Remplacement mitigeur thermostatique vestiaires stade	Comtat-Allardet	901,79 €	Fonctionnement
	TOTAL	11 966,63 €	

Objet 1 - ENQUETE PUBLIQUE STEP REMOULINS ET RESEAU DE TRANSFERT

Avis sur enquête publique préalable à l'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du Code de l'Environnement, concernant la création d'une nouvelle station d'épuration de 13.500 EH, d'un bassin d'orage et d'un réseau de transfert des effluents domestiques sur les Communes de Remoulins et Vers-Pont du Gard.

Monsieur le Maire expose que par arrêté de Monsieur le Préfet du Gard n°30-20190726-004 du 26 juillet 2019, une enquête publique préalable à autorisation environnementale a été ouverte du 23 septembre au 24 octobre 2019 dans le cadre du projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur Remoulins, ainsi que d'un bassin d'orage et d'un réseau de transfert sur Vers-Pont du Gard.

Le dossier est consultable, en version papier, en Mairie de Remoulins, siège de l'enquête, ainsi que dans les Mairie de Castillon du Gard, St-Bonnet du Gard et Vers-Pont du Gard.

Il peut être consulté, en version numérique, sur le site de la Commune de Remoulins(<http://www.remoulins.fr/enquete-publique/>)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce dossier.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Thierry CHAUDANSON, Laurent MILESI, David GOURGEON, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS).

Objet 2 – RAPPORT D'ACTIVITES 2018 SUD RHONE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activités de l'année 2018 sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets ménagers qui lui a été transmis par le Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement.

Ce rapport est consultable en version numérique, sur le site du Syndicat Mixte (<http://www.sudrhoneenvironnement.org/Publications/Info-reglementaire>).

Le Conseil prend acte.

Objet 3 – AQUISITION DE DEUX PARCELLES A MME GEORGETTE BERNARDIN

Monsieur le Maire expose que, après divers échanges avec Madame Georgette BERNARDIN, la Commune a convenu d'acquérir les parcelles cadastrées B 1002 (460 m²) et B 1004 (1.240 m²), Lieu-dit La Lone, au prix global et forfaitaire de 2.500 €.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'accepter l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées B 1002 (460 m²) et B 1004 (1.240 m²), Lieu-dit La Lone, au prix global et forfaitaire de 2.500 €,
- De l'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés, après retrait de Jean IAMPIETRO (abstention de Laurence BLOM).

Objet 4 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Vu l'instruction budgétaire et comptable,
- Vu le budget annexe de l'assainissement,
- Vu la nécessité d'augmenter les crédits ouverts dans le cadre du projet de travaux d'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur du Mouras, pour une dépense prévisionnelle de 50.000 €,
- Vu la nécessité d'augmenter les crédits ouverts dans le cadre des travaux de construction du réseau de transfert afin de réaliser des opérations de détection et de sondages, pour une dépense prévisionnelle de 34.000 €, subventionnée à 80%.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, d'approuver les décisions modificatives suivantes au budget annexe de l'assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI/CH.21 / ART.21532 – Réseau d'assainissement		84.000,00 €
RI/CH.021 / ART.021 – Virt. de la section d'exploitation		84.000,00 €
DF/CH.023 / ART.023 – Virt. à la section investissement		84.000,00 €
DF/CH.67 / ART.678 – Autres charges exceptionnelles	84.000,00 €	

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Jean IAMPIETRO).

Objet 5 – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIAEP DU PONT DU GARD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de constituer un groupement de commandes, conformément au Code des Marchés Publics - art.8, entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Pont du Gard, en vue de la passation d'un marché par chacun des membres du groupement à l'occasion de la réalisation en commun des travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable du Secteur du Mouras.

Il peut ainsi en résulter une économie significative, la consultation étant lancée simultanément.

Le projet de convention proposé s'appuie sur l'article 8 du Code des Marchés publics qui en fixe les conditions.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Commune de Vers-Pont du Gard et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Pont du Gard, en vue de la passation d'un marché par chacun des membres du groupement à l'occasion de la réalisation en commun des travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable du Secteur du Mouras.
- De l'autoriser à signer la convention constitutive à intervenir.

Approuvé à l'unanimité.

Objet 6 – ATTENUATION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Sous réserve de l'inscription budgétaire correspondante, Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé au remboursement par anticipation du prêt :

- LA BANQUE POSTALE (Construction des courts de tennis) pour un montant restant dû de 214.001,88 €.

Cette opération permettra d'atténuer la dette du budget principal de la Commune et d'alléger les échéances annuelles de la dette de près de 32.000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De décider qu'il soit procédé au remboursement par anticipation du prêt LA BANQUE POSTALE n°MON509677EUR,
- D'ouvrir les crédits nécessaires, pour un montant de 214.001,88 € au titre du capital remboursé par anticipation, et de 16.761,94 € au titre du montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire,
- De l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de David GOURGEON et Jean IAMPIETRO – vote contre de Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS).

Objet 7 – EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément aux conditions du contrat de prêt consenti par la Caisse d'Epargne dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement communal de Beaume Cremeirol, et compte tenu de la bonne trésorerie de ce budget annexe, il va solder cet emprunt au titre du présent exercice budgétaire (montant restant dû = 200.000 €).

Cette opération permettra l'extinction de la dette du budget annexe du lotissement communal qui représente des échéances annuelles de l'ordre de 4.000 €, et d'atténuer la dette générale de la Commune obtenant ainsi une capacité de désendettement inférieure à 6 ans, le seuil critique se situant entre 11 et 12 ans.

Il est à noter qu'au cours des années 2018 et 2019, la Commune, tous budgets confondus, s'est désendettée de près d'1,2 million d'euros. Pour une trésorerie le 21 octobre de 3 617 044 € l'état de la dette de la commune sera au 1 janvier 2020 de 2 186 695 € au lieu de 2 519 098 €

Le conseil prend acte.

Objet 8 – MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

M. le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, afin d'honorer les délais réglementaires de paiement, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2019 (- dette) est de 3.665.383,00 €.

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de 916.345 € (< 25% x 3.665.383,00 €).
- De l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 916.345 € avant le vote du budget 2020.

Approuvé à l'unanimité.

Objet 9 – DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'un agent de la Commune, a demandé la protection fonctionnelle en application de l'article 11 de la loi modifiée n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dans le cadre d'une procédure pénale engagée à son encontre pour harcèlement moral, dans l'exercice de ses fonctions de Secrétaire général de Mairie.

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON – vote contre de Thierry CHAUDANSON, Laurent MILESI, David GOURGEON, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS).

Objet 10 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Considérant qu'à la suite des diverses créations/suppressions de postes, il convient de mettre en cohérence le tableau des effectifs avec les besoins des services,

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'adopter le tableau des emplois suivant =

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif pourvu	Effectif non-pourvu	Durée hebdomadaire de service
-------------------	-----------	-----------------	---------------------	-------------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	B C	1 1 3 (art.3-3-5) 1 (Contrat saisonnier)		35 heures 35 heures 2 postes à 35 h 1 poste à 20 h 35 heures
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique	C C C	1 5 7 1 (Contrat Avenir) 3 (CAE-CUI) 3 (Contrat saisonnier)		35 heures 35 heures 1 poste à 35 h 1 poste à 28,5 h 3 postes à 25 h 1 poste à 16,9 h 1 poste à 16 h 35 heures 1 poste à 35 h 2 postes à 20 h 2 postes à 35 h 1 poste à 20 h
SECTEUR SOCIAL Agent spécialisé des écoles maternelles	C		1	35 heures
POLICE MUNICIPALE Brigadier-chef principal	C		1	35 heures

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de David GOURGEON, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS).

Objet 11 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

- Vu la délibération du conseil municipal du 4 décembre 2012 instaurant le régime indemnitaire, avec mise en place de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) basée sur le décret n°50-1248, au sein de notre collectivité,
- Considérant que suite à l'abrogation du texte susmentionné, dans le cadre de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il y a lieu de prendre une nouvelle délibération,
- Considérant que, conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes, la nature et les conditions d'attribution des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'instituer selon les modalités suivantes l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emploi suivants :

Cadres ou emplois
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif
FILIERE TECHNIQUE Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique
SECTEUR SOCIAL Agent spécialisé des écoles maternelles
POLICE MUNICIPALE Brigadier-chef principal

- D'étendre ces dispositions aux agents non titulaires de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence,

- De fixer le paiement des indemnités selon une périodicité mensuelle,
- D'abroger la délibération du 4 décembre 2012 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de David GOURGEON, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ et Guy SAUROIS).

Objet 12 – ADHESION AU SERVICE DE PAIE A FACON DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics.

Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Les prestations de ce service sont la confection des salaires, des états liquidatifs auprès des organismes (URSSAF, retraite ...) et la réalisation des déclarations annuelles des salaires pour un coût de 7,55 € par bulletin de paie et indemnités édités, ce qui représente une dépense mensuelle prévisionnelle de 270 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le service de paie à façon du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON, Thierry CHAUDANSON, David GOURGEON, Jean IAMPIETRO et Françoise RODRIGUEZ – vote contre de Laurent MILESI et Guy SAUROIS).

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

INFORMATIONS DIVERSES

LETTRE OUVERTE

Suite à la distribution d'une lettre ouverte aux administrés par trois membres du conseil municipal, je tiens à apporter les précisions suivantes :

- Monsieur Chaudanson et Monsieur Alarcon ont voté :
 - Le 17 février 2016 pour la vente de la parcelle communale concernant le transfert de la pharmacie,
 - Le 3 mai 2017 pour le projet de construction de la station d'épuration intercommunale et du réseau de transport,
 - Le 5 décembre 2018 pour la construction de locaux commerciaux « Place du marché aux cerises ».

Le 17 février 2016 M Alarcon s'est abstenu concernant l'adhésion à la communauté des communes des pays d'Uzès.

Monsieur Milesi s'est abstenu sur les trois projets, sans préciser les raisons de son abstention, et a voté contre l'adhésion de la Commune à la CCPU avec Monsieur Chaudanson.

Une dernière précision en forme de question « Est ce que l'achat de la carrière faisait partie du programme de la majorité municipale ? »

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PONT DU GARD

Nous n'avons toujours pas eu de compte rendu de la CCPG concernant la réunion qui a eu lieu le 24 juillet 2019 à laquelle seulement une vingtaine de Versois, élus compris, étaient présents.

PROJET GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire devrait signer le nouveau permis de construire du groupe scolaire avec les protections hydrauliques avant le 29 octobre. Les problématiques, faunes, ruissellement, archéologie, pollution ont été prise en compte en collaboration avec les services de l'état.

PROJET BATIMENTS COMMERCIAUX

Les travaux de construction de la nouvelle boulangerie, du tabac-presse /épicerie ont débuté. Pendant les travaux, les colonnes de collecte de tri ont été déplacées chemin de Ronland. Monsieur le Maire précise que le pharmacien, le dentiste, le bar « les Voutes », la Grange, la poste ont été consultés dans le cadre de ce projet et n'ont pas voulu donner suite.

La fête votive et la fête des écoles continueront à se dérouler sur la place au marché aux cerises.

STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

Le permis de construire de la station d'épuration intercommunale a été signé le 3 octobre 2019.

En ce qui concerne le choix de l'emplacement l'agence de l'eau et le département contrairement aux affirmations de la « lettre ouverte » ont confirmé au Maire que « Dans le cadre de notre réflexion sur la faisabilité de notre projet d'assainissement, Compte tenu des problèmes d'inondabilité, les services de l'Etat ont émis un avis défavorable à la réalisation d'une station d'épuration sur la commune de Vers Pont du Gard. Ils ont préconisé, dans le cadre du Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT), la réalisation d'une station intercommunale à Remoulins, d'un niveau de traitement performant, avec le raccordement de Vers Pont du Gard.

Or, le nouveau contrat Département-Agence de l'Eau (2019-2024) prévoit d'aider uniquement les opérations d'assainissement inscrites dans le PAOT, en dehors des zones de revitalisation rurale. La réalisation d'une station d'épuration traitant uniquement les effluents de Vers Pont du Gard **ne pourrait donc pas être financée par le Département et l'Agence de l'Eau.**

En revanche, le dossier de demande de subvention, déposé en 2019, relatif au raccordement de la Commune de Vers-Pont du Gard sur la future station d'épuration de Remoulins, est éligible aux aides du nouveau contrat Département-Agence de l'Eau. Au titre de ce partenariat, **une aide à hauteur de 80 % (50 % Agence de l'eau et 30 % Département)** pourrait être allouée, sur la base d'un coût plafond calculé par l'Agence de l'Eau ». La décision d'aide ne pourra cependant intervenir qu'à l'issue de l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale et de l'arrêté préfectoral.

LOTISSEMENT BEAUME CREMEIROL

Le lot 3 est vendu, le lot 7 est réservé. Il reste donc seulement 4 terrains disponibles sur 17.

LOTISSEMENT « LES ABEILLES »

La consultation concernant l'aménagement du lotissement des Abeilles a été lancée.

Un compromis de vente d'un terrain a déjà été signé.

URBANISME

La vente du terrain communal pour la construction de la nouvelle pharmacie a été signée. Monsieur Lesage a clairement fait part du risque de fermeture de la pharmacie si celle-ci restait dans le centre du village. Il souhaitait la déplacer proche de la départementale, pour élargir sa clientèle.

La vente de la parcelle à Monsieur et Madame Ragot Mirot a été signée.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux relatifs au programme de voirie 2019, rue de la Poste, parking des Escanaux, rue des Mûriers, chemin des Carbonières, Chemin du Clos des Touillers, sont terminés. Le chemin du Garrège est repassé en double sens.

VOIE VERTE

Les travaux de réparation des ouvrages d'art se terminent. Le broyage du ballast est terminé. La préparation des travaux liés à la réalisation de la chaussée vont démarrer. La voie devrait être ouverte au public au printemps 2020. La solution de la traversée de la RD 981 par un passage inférieur est toujours d'actualité, mais nécessite des études réglementaires qui sont en cours.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

L'ONF et les services de l'état ont attribué une subvention de 29 460 € HT pour des travaux sylvicoles. Il s'agit de travaux d'élagage (suppression des branches basses) sur une hauteur de 4 m, des 150 plus belles tiges par hectare de notre plantation de Cèdre.

L'élagage permet de supprimer les nœuds dans le bois et assure donc une amélioration du peuplement.

Ces travaux sont de l'investissement pur afin d'obtenir un bois de plus belle qualité sur les tiges d'avenir (celles qui constitueront le peuplement final d'ici 80/100 ans)

Seuls les dossiers en vue d'amélioration de peuplement de production de bois d'œuvre sont éligibles.

Le coût de l'opération est à 100 % supporté par « CARRIERES & INDUSTRIES » au titre des mesures compensatoires 2020, la commune ne fait que mettre à disposition son territoire.

L'ONF est chargé, sous contrôle de la DDTM, d'instruire les dossiers de demande et la réalisation de ceux-ci.

VIE SOCIALE

- Le repas des aînés a eu lieu le 13 octobre 2019 au Pont du Gard. La municipalité tient à remercier Monsieur Poulon et son équipe pour la qualité du repas.
- Le concours de boules inter-associatif a également été une réussite.
- Le marché de Noël est prévu le 14 décembre.
- La commune a eu l'honneur de recevoir le Premier Ministre et le Président du Sénat .
- Le département de l'Aude nous a remerciés pour notre aide suite aux inondations du 15 octobre 2018
- Le prévisionnel des manifestations 2020 a été réalisé avec les associations.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30.
- Le collectif « zéro déchet » en partenariat avec la mairie et le Sictomu a réalisé deux ateliers sur le marché hebdomadaire.
- Comme l'an dernier, les sapins de Noël seront distribués en charrettes hippomobiles.

VIE SCOLAIRE

Concernant l'inscription des enfants d'Argilliers à l'école de Vers Pont du Gard, elle a été faite à la demande des parents en toute légalité.

Ce que nous avons rappelé en réunion en Préfecture en présence du DASEN et du Secrétaire général.

Le nouveau prestataire de la cantine donne pleinement satisfaction.

VIE MUNICIPALE

- Des travaux de reconstruction du mur de protection du cimetière sont en cours.
- Des travaux de réfection de la canalisation en eau potable sont en cours sur la route de Castillon.
- Les travaux de renforcement du réseau basse-tension, issu des Postes "MAS LAPIN" et "BRACOULES" chemin de la chapelle et chemin des carrières ont débuté le 21 octobre 2019.
- Les travaux de restauration forestière concernant les affluents du bas Gardon sont terminés.
- La problématique concernant la collecte des vêtements usagés est résolue.

PHOTOVOLTAIQUE HANGAR « LA ROMAINE »

Les travaux de rénovation de toiture du boulodrome sont finalisés.

La séance est levée à 20 h 15 mn.

Le Maire, Olivier SAUZET.

